



Probleme pour recuperer l'argent que le notaire m'a fait payer tr

Par **scramblertennis**, le **14/03/2013 à 16:05**

Bonjour Maitre,

J'ai signée l'achat de mon 1er appartement a Kourou en Guyane Francaise.

Nous nous sommes retrouvés a 25 personnes dans une salle ou le notaire n'avait aucune disponibilité pour nous.

Dossier sur table et un peu perdue je me retrouve devant la page n°9 correspondant aux frais de notaire s'elevant a 10250 E que j'avais réglé 4 jours auparavant comme l'étude me l'a demandé.

J'ai également versée 300 E e provision sur dossier .

Provision sur dossier non déduite d'une part et d'autre part j'ai droit aux frais réduits (VEFA) ce que le notaire consent.

Le notaire me prend cette page en fait un photocopie et me dit qu'elle rectifieratt les montants a l'étude.

Es ce légal de se retrouver dans une salle commune pour signature sans confidentialité, sans disponibilité du notaire ?

Je souhaite recuperer mon argent j'ai donc envoyé 3 mails a mon notaire (le mail n'est plus actif apres XXX apl impossible de l'avoir ainsi que son comptable, Que dois je faire, quelle recourt ou quelle démarche?

merci de votre réponse très cdl

Monsieur Chopart